Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20261030-2026_08_07-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de Mme Florence DROUIN, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 30/06/2026.

Etaient présents: Florence DROUIN, Valérie FECAMP, François RIO, Véronique LOUAZEL, Fabrice GERARD, Isabelle ROUYER, Vincent MUSSARD, Morgane LEVEQUE, Maud DUCHENE, Aurélien BRARD, Vincent MELLET, Freddy SORAIS, Kévin BOUCHARD.
Etaient absents excusés: Sarah REVAUD (pouvoir à F. DROUIN)
Etaient absents: Sabrina MIGNOT.
M. Fabrice GERARD a été élu secrétaire.
Quorum réuni

N° 2026-08-07
ACQUISITION PHOTOCOPIEURS MAIRIE ET ECOLE PUBLIQUE

Madame La Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder au renouvellement des systèmes d'impression et photocopieurs de la structure car l'école sollicite un copieur couleur. Il serait judicieux d'avoir un seul prestataire pour l'école et la mairie.
Conformément à l'ordre du jour, les propositions de la société ASI et KONICA MINOLTA ont fait l'objet d'une présentation détaillée en séance. A l'issu, le devis ASI a été retenu avec les caractéristiques ci âprés :

Critères d'évaluation	La société ASI propose une mise à disposition d'un équipement couleur pour l'école si la mairie achète un photocopieur couleur. L'ancien copieur de l'école serait positionné à l'étage
Modalité financière	**Mairie** : Achat d'un copieur KYOCERA MZ2501 d'un montant de **2 490€ HT €** **Ecole** : Mise à disposition d'un KYOCERA Taskalfa 2553ci
Coût à la page	Pack de 50 000 copies noir/blanc : 150€ HT Noir soit **0.003€ HT** la copie unitaire. Pack de 10 000 copies couleur 300€ HT soit **0.030€ HT** la copie unitaire.
Maintenance & SAV	Contrat de 5 ans comprenant : entretien, fournitures consommables, fournitures pièces, main d'œuvre et déplacements, dépannages assurés du lundi 9h au vendredi 17h.

Vu les devis présentés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'offre et le devis de la société ASI pour le renouvellement du parc de photocopieurs multifonctions.
- Approuve les termes du contrat d'acquisition/ mise à disposition ainsi que le contrat de maintenance y afférent pour une durée de 60 mois.
- Autorise Mme La Maire à signer le devis retenu, les contrats de maintenance, ainsi que tout document contractuel, administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026 et suivants, au chapitre afférent.

MAIRIE DE TEILLAY
35 - ILLE-ET-VILAINE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait conforme,
La Maire,

Florence DROUIN